

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 08	<u>Pour</u> : 08	<u>Absention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------	----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 27 novembre 2024 à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 20 novembre 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<i>Absente</i>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	<i>Absent</i> Jusqu'à 21 heures
DAGNAS Delphine	<i>Absente</i>	MARENDA Vincent	<i>Absent</i>	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDA Yoann	<i>Absent</i>	VEDRENNE Jean	<i>Absent</i>
MALLEMANCHE Valérie	POUR	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	<i>Absent</i>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Delphine DAGNAS, Vincent MARENDA, Yoann MARENDA, Sébastien VIGNERON

ABSENTS: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Jean VEDRENNE, Laurent PIALHOUX arrivé à 21 heures

SECRETAIRE DE SEANCE : Cécile GRASSET

2024-45 Rapport d'activité 2023 de la CCPN

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais validé en conseil communautaire le 26 septembre 2024.

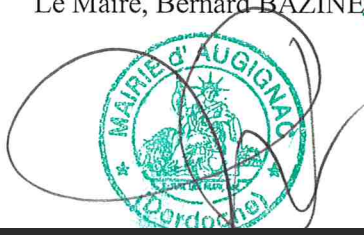
En effet, chaque année, avant le 30 septembre, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI.

Ce rapport présente d'une part l'organisation interne de ses différents services et retrace d'autre part le bilan des actions engagées (économie, fréquentation des structures intercommunales, entretien, travaux, enfance jeunesse, action sociale, culture, tourisme, artisanat, associations, eau et assainissement etc)

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Périgord Nontronnais.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 02 décembre 2024
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET



AR Prefecture

024-212400162-20241127-2024_45-DE
Reçu le 04/12/2024
Publié le 04/12/2024

Commune d'Augignac-Affichage le 04 décembre 2024

Déposé à la-Préfecture le :